

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT
Charente-
Maritime****Séance du 27 septembre 2022****NOMBRE DE
MEMBRES**Afférents au
Conseil Municipal
19en exercice
19Nombre de
présents
15Nombre de votants
17Date de la
convocation
23 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt- sept septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne- -**Excusés :** Madame CHAPRON Christine (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI)- Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)**Absents :** Madame STRADY Emmanuelle - Monsieur VICI Laurent - -

A été nommée secrétaire de séance : Béatrice ORTEGA

2022 09 84- Etude de diagnostic de l'Eglise - convention relative à l'aide financière du Département

Monsieur le Maire rappellera que le conseil municipal en séance du 05 mars 2020 l'a autorisé à signer le devis relatif à une mission d'étude de diagnostic établi par Marie- Pierre NIGUES, Architecte du Patrimoine.

Le coût de la mission s'établit à 10 897.94 € HT (13 077.52 € TTC).

Des subventions ont été sollicitées auprès de la DRAC et du Département de la Charente- maritime.

La DRAC a accordé une subvention d'un montant de 4 359.18 € (soit 40 %).

Le Département par délibération de sa commission permanente du 13 mai 2022 alloue à la commune 2 179 € (soit 20 %)

La présente convention porte sur les engagements des parties et les modalités de versement de la subvention.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'aide financière avec le
Département de la Charente- Maritime**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Publiée site internet le 05/10/2022

Le GUA, le 28 septembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

